



# Assemblée générale

Distr. générale  
27 février 2015  
Français  
Original: anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Vingt-huitième session

Point 2 de l'ordre du jour

### Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

## Favoriser la réconciliation et l'établissement des responsabilités et promouvoir les droits de l'homme à Sri Lanka

### Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme\*

#### Note du secrétariat

Dans sa résolution 25/1, le Conseil des droits de l'homme a prié le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme: a) de surveiller la situation des droits de l'homme à Sri Lanka et de continuer d'évaluer les progrès accomplis concernant les processus nationaux pertinents; b) d'entreprendre une enquête approfondie sur les allégations de violations graves des droits de l'homme pendant la période couverte par la Commission des enseignements et de la réconciliation, et d'établir les faits et les circonstances de ces violations présumées et des crimes commis, de manière à éviter l'impunité et à garantir l'obligation de rendre des comptes, avec le concours des experts et des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales concernés; et c) de présenter un compte rendu oral de la situation au Conseil, à sa vingt-septième session, et un rapport complet qui serait suivi d'un débat sur l'application de ladite résolution, à sa vingt-huitième session.

À sa réunion d'organisation, tenue le 16 février 2015, le Conseil, conformément à la recommandation du Haut-Commissaire, a prié le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de poursuivre ses activités de suivi de la résolution 25/1 mais a décidé de reporter une seule fois, à sa trentième session, l'examen du rapport complet du Haut-Commissariat sur la mise en œuvre de ladite résolution. Le Haut-Commissaire a formulé cette recommandation compte tenu de l'évolution de la situation à Sri Lanka et des multiples signaux de coopération qu'il a reçus du Gouvernement sri-lankais, ainsi que de la possibilité d'obtenir des informations complémentaires pour le rapport.

---

\* Soumission tardive.

GE.15-03699 (F) 100315 110315



\* 1 5 0 3 6 9 9 \*

Merci de recycler

